



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

Communiqué de presse de Marie-Luce PENCHARD Ministre chargée de l'Outre-Mer

Paris, le 27 juillet 2010

Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'outre-mer, a rencontré le mardi 27 juillet 2010, Pierre HELLIER, président de la fédération Habitat et Développement afin de mettre en œuvre une convention spécifique pour l'Outre-mer.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, témoigne de l'ambition commune d'améliorer les conditions de logement des ultramarins. Il s'agit prioritairement d'agir pour résorber les logements insalubres et pour développer l'offre locative (sociale et intermédiaire privée) en sécurisant les rapports locatifs.

L'habitat privé constitue en effet, avec la relance de la production des logements sociaux, le deuxième pilier de la politique du logement social outre-mer.

Le ministère de l'Outre-mer apportera 193 000 € à la fédération Habitat et Développement sur 3 ans pour aider les associations qui lui sont affiliées à réaliser des projets en Guadeloupe, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie et à La Réunion.

Ce nouveau partenariat fait suite à la convention d'accompagnement signée par Marie-Luce PENCHARD le 15 décembre 2009 avec la fédération des PACT-ARIM, représentée en Guyane, Martinique et à La Réunion.

Lors de son entretien avec Pierre HELLIER, Marie-Luce PENCHARD a déclaré que *« les associations affiliées à la fédération Habitat et Développement ont une mission décisive pour aider les propriétaires les plus démunis à réaliser leur projet d'amélioration de leur habitat mais aussi pour orienter les logements privés vacants vers la demande de logement social »*.

Contact presse :

Service de presse 01.53.69.26.74

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises